



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance à huis clos conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Stéphane Sbraggia, Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Basiliu Moretti à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210426-2021_092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021
Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/092

Séance du lundi 26 avril 2021
Délibération N° 2021/092
Aménagement paysager intégré dans la requalification de la
Rocade d'Ajaccio - Phase 4

Page 1 sur 5

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Rocade d'Ajaccio est composée de 3 boulevards urbains successifs : Boulevard Abbé Recco, Boulevard Sebastianu Costa et Boulevard Louis Campi.

Les travaux de requalification ont été subdivisés en 4 trames linéaires, avec 3 phasages de réalisation calqués sur les chantiers de la Collectivité de Corse :

- rocade 1, entre le rond-point de la Route d'Alata et le rond-point d'Alzo di Leva ;
- rocade 2 et 3, entre le rond-point d'Alzo di Leva et le rond-point de l'Avenue du Maréchal Juin ;
- rocade 4 entre le rond-point de l'Avenue du Maréchal Juin et l'ex-rond-point de Bodiccione.

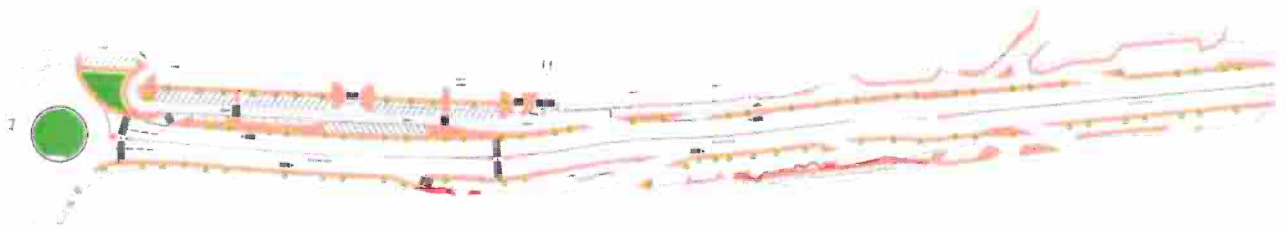
Etat des lieux des aménagements déjà réalisés :

En septembre et octobre, la phase rocade 1, a permis l'intégration de massifs et arbres dans des espaces et accotements peu urbanisés et riches en réseaux souterrains à protéger.

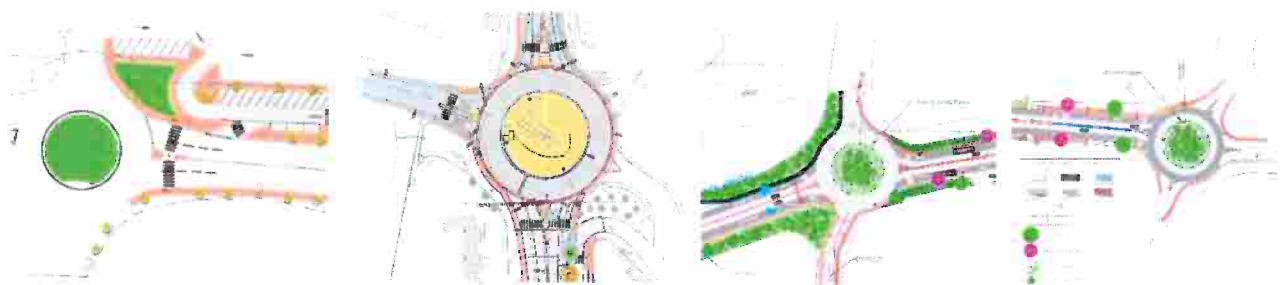
Entre janvier 2021 et mars 2021, la phase rocade 2 et 3 a permis l'intégration de 120 arbres, de 6 essences différentes.

La **phase rocade 4** prévoit l'aménagement paysager :

- des accotements de la portion linéaire entre le rond-point de l'Avenue du Maréchal Juin et l'ex-rond-point de Bodiccione :



- des 4 ronds-points situés aux intersections avec la route d'Alata, le chemin d'Alzo di Leva, l'avenue du Maréchal Lyautey et l'avenue du Maréchal Juin.



Rond-point Juin Maréchal Lyautey Rond-point d'Alzo di Leva Rond-point de la route d'Alata

Programme de travaux et choix envisagés :

Le programme global des travaux d'aménagements paysagers comprend :

- L'application des prescriptions du P.G.C.S.P.S.
- La coordination avec les travaux d'arrosage, les VRD et autres corps d'état
- Le repérage, le piquetage et l'implantation des ouvrages

- La réalisation de trous d'arbres et fosses de plantation de 1,5 à 2 m²
- Les protections et les signalisations extérieures de la fouille
- Le décompactage des fonds de formes, obligatoire avant remblai des terres
- La fourniture et le régilage de terre végétale et de mélange terreux
- Les travaux aratoires du sol
- L'incorporation à la terre végétale de compost terreux et engrais
- La fourniture et plantation de végétaux selon listes
- La réalisation de tuteurages quadripodes et ancrages de mottes d'arbres
- La réalisation de cuvettes de plantation
- La fourniture et mise en place de mulch
- L'évacuation des déblais excédentaires, la purge de tout déchet, le nettoyage des abords et tous les aléas
- L'installation des systèmes d'arrosage dans les ronds-points
- Préparation des sols des ronds-points
- Semis des ronds-points
- Le constat de reprise des végétaux, la plantation et le remplacement des végétaux morts à l'automne suivant

Le projet d'aménagement paysager du 4^e linéaire et des ronds-points doit s'inscrire dans la continuité des choix qui ont été faits pour les précédentes phases :

- objectif d'offrir une perspective de promenade fortement végétalisée aux riverains.
- choix de différentes essences pour anticiper d'éventuelles contaminations par maladies spécifiques.
- choix d'essences faisant écho aux alignements d'arbres et massifs arbustifs des phases précédentes, sans pour autant qu'ils soient identiques.
- arbres d'alignement avec un aspect homogène, avec des premières branches à 2 mètres de hauteur minimum.
- alternance de feuillages persistants et feuillages caducs conservant une végétalisation toute l'année.

Conclusion

L'ensemble des travaux d'aménagement paysager des travaux de requalification de la rocade phase 4 se compose donc :

- **lot 1 : fourniture et plantation d'arbres d'un budget estimé de 86 445 € H.T.,**
- **lot 2 : réaménagement des ronds-points de la rocade d'un budget estimé de 118 705,50 € H.T.**

Soit un montant total de : **205.150,50 € H.T. (deux cent cinq mille cent cinquante euros et cinquante cents H.T.).**

Les aménagements sont prévus à la suite des travaux entrepris sous la maîtrise d'œuvre de la Collectivité de Corse, à partir de juillet 2021 et pour une durée de 6 mois.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le programme d'aménagement paysager intégré dans la requalification de la Rocade d'Ajaccio – phase 4 pour un montant de 205 150,5 euros HT;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	123 090,3 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	82 060,2 €	40%
TOTAL	205 150,5 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Madame Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2021,

APPROUVE

Le programme d'aménagement paysager intégré dans la requalification de la Rocade d'Ajaccio – phase 4 pour un montant de 205 150,5 euros HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	123 090,3 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	82 060,2 €	40%
TOTAL	205 150,5 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
LAURENT MARGANGELI

